



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **COMMUNE DE LA POITEVINIERE**

#### **AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE** en application de l'article R.122.1 et suivant du code de l'environnement

La demande présentée par Monsieur le Président Directeur Général de la S.A.S BREHERET- COUVOIR DE LA MESANGERE, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder d'une part, à l'actualisation des conditions d'exploitation d'un élevage de volailles d'une capacité totale de 14 000 canes reproductrices, 4 881 canards reproducteurs et 60 000 canetons soit 163 362 équivalents animaux et d'autre part, à la mise en place d'une installation de stockage et traitement de sous-produits d'origine animale situé au lieu-dit "La Mésangère" 49510 LA POITEVINIERE, a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de M. le Préfet de Région, autorité environnementale compétente, qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre cet avis.

Le dossier ayant été reçu le 25 août 2010 et l'avis n'ayant pas été émis avant le 25 octobre 2010, il est réputé favorable.

Cet avis est rendu public par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du code de l'environnement.

Une enquête publique d'un mois se déroulera à la mairie de LA POITEVINIERE du mardi 7 décembre 2010 au samedi 8 janvier 2011.

ANGERS, le 3 novembre 2010

Pour le préfet et par délégation  
La directrice de l'interministérialité  
et du développement durable



Béatrice THERY